



**LETTRE OUVERTE de l'AFAPMS À L'ATTENTION
DES RESPONSABLES POLITIQUES
décembre 2024**

Présentation de l'AFAPMS

L'Association Francophone des Agents Psycho-Médico-Sociaux (AFAPMS) est une ASBL qui représente les agents des Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) de tous les réseaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Acteurs essentiels de l'accompagnement des élèves, des familles et des écoles, nous promovons des valeurs centrées sur le bien-être de la jeunesse, tout en nous préoccupant de celui des agents PMS.

Nos actions, basées sur une écoute attentive du terrain scolaire et de ses partenaires, visent à offrir des outils adaptés aux agents PMS pour maintenir la qualité et la pertinence de leur travail dans un monde en perpétuelle mutation.

Les constats actuels sont alarmants : une société en crise, des jeunes et familles en souffrance, et des travailleurs scolaires dépassés. Les CPMS, partenaires indispensables des écoles, portent des responsabilités colossales, nécessitant un soutien fort du monde politique.



1/ État des lieux dans les Centres PMS – des normes obsolètes

Les centres Psycho-médico-sociaux ont été créés au début des années 1960. A l'époque, les missions qui étaient alors confiées à nos services étaient limitées à l'orientation professionnelle. Au fur et à mesure des années et des évolutions scolaires et sociétales, nos missions se sont complexifiées et intensifiées.

Notre service s'adresse aux élèves et à leurs familles. Nous offrons un lieu d'écoute et un accompagnement de première ligne à ce public. Nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires scolaires tout en étant indépendants de ces derniers. Cette condition est indispensable pour un travail de qualité, respectueux des familles et de leur rythme. Nos équipes sont soumises au secret professionnel.

Nous n'avons pas de mandat thérapeutique mais veillons à assurer le lien avec les services de soin lorsque cela s'avère nécessaire.

La pluridisciplinarité de nos équipes nous permet de poser un regard global sur l'élève et ses besoins.

Nous occupons une place à l'interface entre, d'une part les ressources internes à l'école et celles disponibles dans l'environnement familial et personnel de l'élève et, d'autre part entre les ressources internes à l'école et les ressources du monde extrascolaire qui peuvent être mobilisées tant au niveau individuel que collectif.

Cette position singulière, au plus près d'un des milieux de vie des enfants et adolescents nous permet d'intervenir le plus rapidement possible et d'éviter que certaines difficultés s'enlissent.

Cependant, nos normes d'encadrement actuelles sont toujours les mêmes qu'en 1960 et ne tiennent donc pas compte des réalités sociales et scolaires contemporaines.

Actuellement, un CPMS dispose de six postes pour 3 000 élèves, avec une augmentation d'un poste pour chaque tranche de 1 850 élèves supplémentaires. Ces normes empêchent un suivi personnalisé et une réelle collaboration avec le réseau scolaire.

Les emplois liés au cadre complémentaire ne sont pas garantis dans la durée, ce qui engendre une instabilité organisationnelle et des inégalités entre les centres.

Nos demandes :

- Réduction des ratios élèves/agents pour renforcer leur ancrage local.
- Rééquilibrage des normes entre les CPMS, en tenant compte des spécificités géographiques et socio-économiques.



- Stabilisation des emplois liés aux ISE et modification des normes pour bénéficier des emplois liés aux intégrations permanentes.
- Ouverture de demi-postes pour une flexibilité accrue.
- Intégration des auxiliaires logopédiques au cadre de base pour un soutien dans tous les niveaux d'enseignement et une pérennité de ces emplois.

2/ Aide à la jeunesse : une crise systémique

Le secteur de l'aide à la jeunesse est fissuré de toutes parts. Les délais de réponse moyens varient entre 10 à 12 mois, atteignant parfois deux ans pour les situations aggravées par un handicap. Les prises en charge deviennent de plus en plus longues à cause de la gravité croissante des situations. La prise en charge des situations dramatiques incombe à des services dont les missions sont toutes autres (CPMS, Services hospitaliers, ...)

Nos propositions :

- Élaboration d'une véritable restructuration de l'aide à la jeunesse.
- Prise en compte des capacités parentales des familles au-delà de leurs compétences techniques.
- Renforcement de l'accompagnement des familles dans leur parentalité.
- Alignement des moyens et des structures institutionnelles avec les missions de terrain pour éviter les contradictions.
- Refus des réponses sécuritaires à des problématiques sociales.



3/ Santé mentale des jeunes : une priorité incontournable

L'épidémie de troubles de la santé mentale chez les jeunes est sans précédent.

Une enquête récente montre que :

- Un enfant sur dix pense au suicide.
- Les prescriptions d'antidépresseurs chez les mineurs ont augmenté de 60 %.
- Les parents en souffrance psychologique transmettent inévitablement leur mal-être à leurs enfants.

Nos recommandations :

- Développer une stratégie nationale pour répondre à cette crise.
- Renforcer les dispositifs existants de prise en charge des jeunes et des familles.
- Proposer des interventions ciblées en milieu scolaire et extrascolaire.

4/ Le mal-être des enseignants : un signal d'alarme

Les enseignants en Belgique font face à une détresse croissante. La charge de travail, la pression liée à des résultats académiques toujours plus exigeants, le manque de reconnaissance, l'implémentation d'une école dite inclusive sans se donner les moyens des ambitions visées et l'augmentation des comportements problématiques chez les élèves contribuent à un épuisement généralisé.

Nos recommandations :

- Offrir un accompagnement et un réel soutien aux enseignants dans l'accomplissement de leurs missions,
- Offrir un accompagnement psychologique structuré et accessible aux élèves.
- Renforcer les collaborations entre les CPMS et les équipes pédagogiques pour soulager les enseignants dans les domaines extrascolaires.
- Promouvoir une revalorisation sociale du métier d'enseignant.

5/ Décret sur le décrochage scolaire – la déontologie menacée

Le décret du 16 mai 2025 confère un rôle central aux CPMS dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Toutefois, il impose des contraintes qui **contreviennent au cadre légal des CPMS**, notamment en termes de **respect de la liberté des consultants et du secret professionnel**.



6/ Réforme des CPMS – la qualité du travail négligée

L'AFAPMS rejette fermement la création de "Centres Mammouths" envisagée par le Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Ces structures géantes et impersonnelles nuiraient à la proximité et à l'efficacité des CPMS auprès des élèves et des familles.

Nos propositions :

- Refinancer les CPMS pour renforcer les équipes.
- Maintenir des CPMS de proximité et éviter des réformes déstructurantes.
- Moderniser le matériel et assurer un soutien administratif.

7/ Déclaration de Politique Communautaire (DPC) – Un secteur oublié

Les propositions actuelles, notamment le recentrage des missions, la mixité et le rapprochement avec les services de santé mentale de première ligne (PPL), sont délétères pour l'avenir des CPMS.

Nos préoccupations :

- Le recentrage des missions subordonne les CPMS aux objectifs scolaires, compromettant leur autonomie.
- La suppression des missions d'information risque de diluer leur pertinence.
- La mixité des CPMS pourrait briser des collaborations locales et nuire au suivi des élèves en enseignement spécialisé.
- Le rapprochement avec les PPL, dont les missions thérapeutiques diffèrent de celles des CPMS, engendrerait une confusion néfaste.

En conclusion :

Les CPMS jouent un rôle crucial et irremplaçable dans le système éducatif.

Les réformes envisagées, si elles ne sont pas concertées avec le terrain, risquent de nuire à leur mission fondamentale. Dans un contexte où les enseignants eux-mêmes expriment un mal-être profond, et où l'aide à la jeunesse ainsi que la santé mentale des jeunes sont également en crise, il est impératif de mettre en place des mesures coordonnées, ambitieuses et durables.

Pour toutes les raisons développées ci-dessus, l'AFAPMS appelle donc à :

- Une reconnaissance de l'expertise des agents PMS auprès des jeunes et des familles sur le terrain de l'école et en dehors de ce dernier,
- La préservation de leur autonomie et de leur proximité avec les élèves, les familles, et les équipes pédagogiques,
- Une véritable concertation avec les agents de terrain avant toute mise en œuvre de réforme.
- Un refinancement, une modernisation des normes d'encadrement et une stabilisation des emplois dans les CPMS.



Association Francophone des Agents Psycho-Médico-Sociaux
Siège social : rue de Dinant, 39 à 1000 Bruxelles
Site Internet : <https://afapms.be>
BE35 068 2305991 37 - N° d'entreprise : 4309.73.968
Présidente : Fabienne JENNEN fabienne.jennen@skynet.be

En vous remerciant pour votre lecture attentive, nous restons disponibles pour approfondir ces propositions et répondre à toute demande d'information complémentaire.

Pour l'AFAPMS,

La présidente – Fabienne Jennen-Cornélis,

La vice-présidente – Dominique Rennotte,